

Motion de l'AG des personnels de l'Université de Strasbourg

(Le 23 janvier 2020)

Les personnels de l'université de Strasbourg, réunis en Assemblée générale ce 23 janvier 2020, dans le prolongement de [la motion de l'AG du 15 janvier](#), demandent le retrait de la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), de la réforme de la formation des enseignants ainsi que de la réforme des retraites. Ces trois projets font système et visent à affaiblir la solidarité et les services publics de l'éducation et de la recherche.

Concernant la LPPR, nous déplorons que ses principales mesures soient déjà expérimentées ou mises en œuvre au sein de l'Université de Strasbourg :

- **tenure-tracks** : l'Université de Strasbourg s'est déjà dotée d'un tel dispositif et participe ainsi aux appels à financement et au financement de chaires ;
- **modulation des services d'enseignement** : l'Université de Strasbourg s'est prononcée plusieurs fois en sa faveur et s'est déjà dotée d'instruments de modulation tels que le référentiel d'activité des enseignants, actuellement en refonte ;
- **précarité** : l'Université de Strasbourg a déjà engagé une politique de précarisation de l'enseignement, notamment en faisant évoluer le nombre d'étudiants par enseignant titulaire de 22 à 28 (+27%) en 7 ans, une des plus forte évolution de France. Par ailleurs 154 891 heures d'enseignement ont été réalisées par des vacataires à l'Université de Strasbourg en 2017-2018, soit l'équivalent horaire de 806 postes d'enseignants-chercheurs.
- **primes à la performance** : l'Université de Strasbourg a développé plusieurs primes à la performance, dont la prime d'intéressement attribuée à une liste tenue secrète de bénéficiaires, choisis discrétionnairement par le président ;
- **développement des appels à projet** : l'Université de Strasbourg a déjà développé cette politique, en diminuant, depuis 2010, de 45% le soutien à la recherche et de 36% les dotations aux composante, ainsi que de 70% les soutiens exceptionnels formation et recherche, et en réinvestissant les sommes dans des appels à projet internes ;
- **développement de l'endettement bancaire** : l'Université de Strasbourg a déjà contracté un emprunt de plusieurs centaines de millions d'euros, engageant l'établissement sur un quart de siècle, sans visibilité sur son remboursement ;
- **fin de la garantie de l'emploi** : l'Université de Strasbourg considère que la rupture conventionnelle dans la fonction publique est un outil intéressant, dont elle va se saisir.

Fort de ces constats, l'assemblée générale des personnels s'interroge : est-ce la LPPR qui influe l'Université de Strasbourg, ou bien l'Université de Strasbourg qui influe la LPPR ?

La présidence de l'Université de Strasbourg a activement œuvré à la promotion de ces mesures dans différents réseaux (CPU, CURIF, LERU) et auprès du ministère et des tutelles, qu'elle rencontre et invite d'ailleurs très régulièrement. Tout cela a été fait sans consultation des personnels, et en opposition aux intérêts des missions premières de l'université, qui sont l'enseignement et la recherche.

En conséquence, l'assemblée générale des personnels demande instamment à la présidence de l'Université de Strasbourg de s'exprimer clairement et publiquement sur chacune de ces mesures, et de procéder sans délais à une consultation de tous les personnels.

Adopté à l'unanimité moins trois abstentions

L'AG s'est tenue à l'initiative des organisations suivantes : SES-CGT, SNTRS-CGT, SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SNCS-FSU, DICENSUS, SUD Éducation Alsace, FO ESR, CNT-STP 67, SNIRS CFE-CGC